

Le taux de chômage poursuit sa baisse au mois de mai

Au mois de mai 2026, le nombre de demandeurs-euses d'emploi diminue (-90) pour atteindre 6'167 personnes. Une baisse du nombre de chômeurs-euses (-119) est également relevée et l'effectif repasse sous la barre des 4'000, pour s'établir à 3'924 personnes.

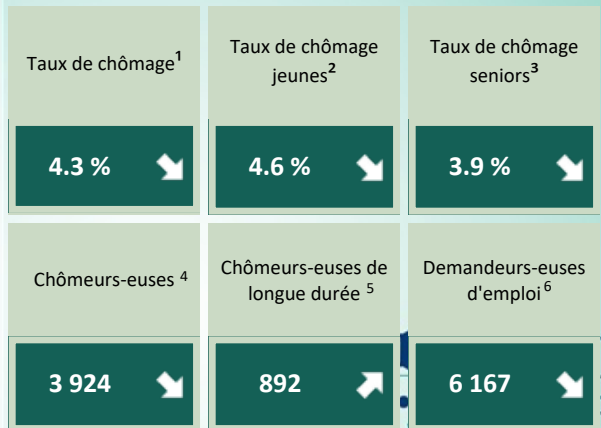
Le taux de chômage cantonal diminue de 0.2 pt par rapport au mois précédent, pour atteindre 4.3%. Au niveau romand, une baisse de 0.1 pt est enregistrée avec un taux se fixant à 4.2% alors qu'au niveau national, le taux de chômage demeure stable à 3.0%.

Des diminutions du nombre de chômeurs-euses dans le canton sont observées pour toutes les catégories d'âge. En effet, les jeunes de moins de 25 ans (-32), les personnes âgées de 25 à 49 ans (-25) ainsi que les plus de 50 ans (-62) voient leur effectif diminuer au mois de mai. Ainsi, le taux de chômage des jeunes diminue de 0.3 pt pour s'établir à 4.6%, tandis que celui des seniors recule de 0.2 pt pour s'établir à 3.9%.

Des baisses du nombre de chômeurs-euses sont constatées pour certains secteurs économiques, notamment ceux de l'hébergement et restauration (-44), de la construction (-32), de l'horlogerie (-23) et de la fabrication de produits métalliques (-13). À l'inverse, le secteur des autres activités manufacturières enregistre une légère hausse (+11) par rapport au mois précédent.

La baisse du chômage amorcée au mois d'avril se poursuit au mois de mai. Cette évolution est notamment portée par des facteurs saisonniers, qui profitent en particulier aux secteurs de la construction et de l'hébergement et restauration.

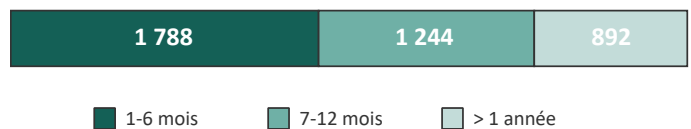
L'ensemble des légendes se trouve à la fin du document



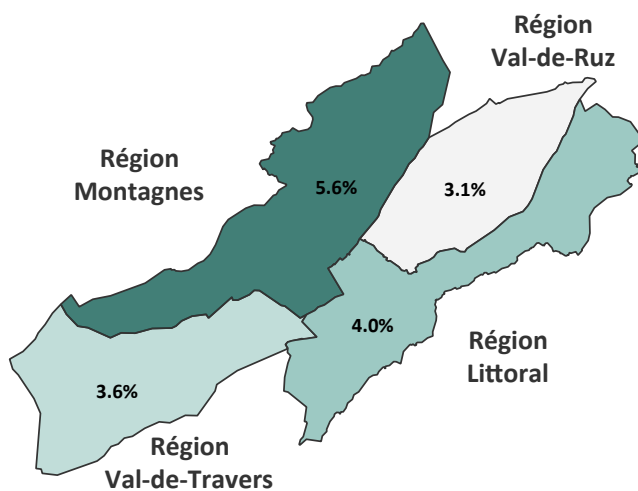
Taux de chômage

	Mai 2026	Variation mensuelle (en pt)	Variation annuelle (en pt)
Neuchâtel	4.3%	-0.2	+0.0
Suisse romande ⁷	4.2%	-0.1	+0.3
Suisse	3.0%	+0.0	+0.3

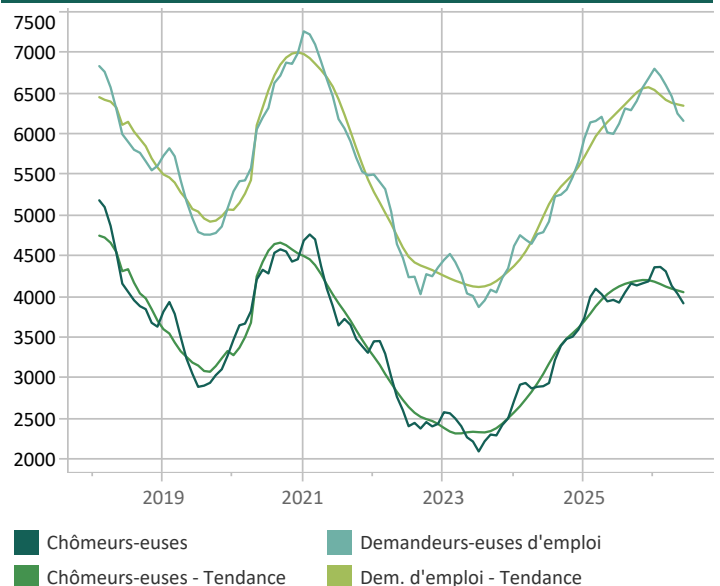
Nombre de chômeurs-euses selon la durée



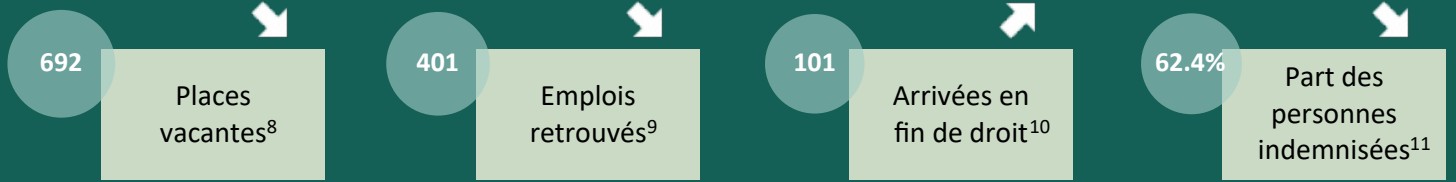
Taux de chômage selon la région



Évolution des effectifs

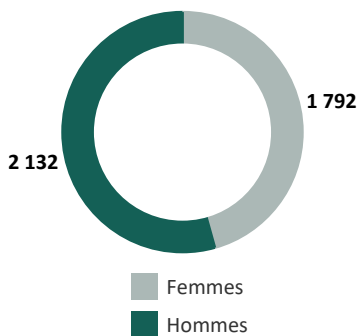


Chiffres clés et évolutions mensuelles

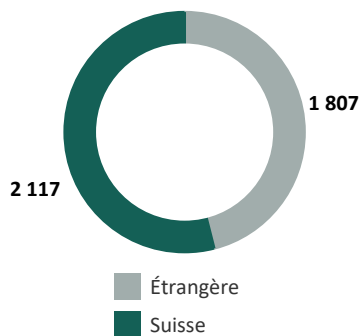


Profils des chômeurs-euses

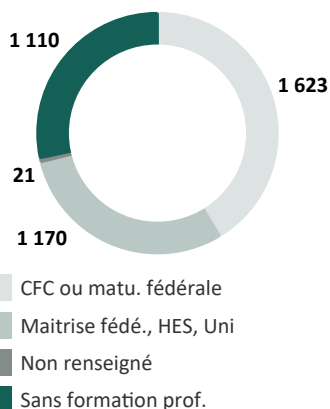
Selon le sexe



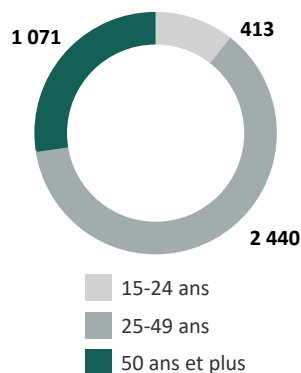
Selon l'origine



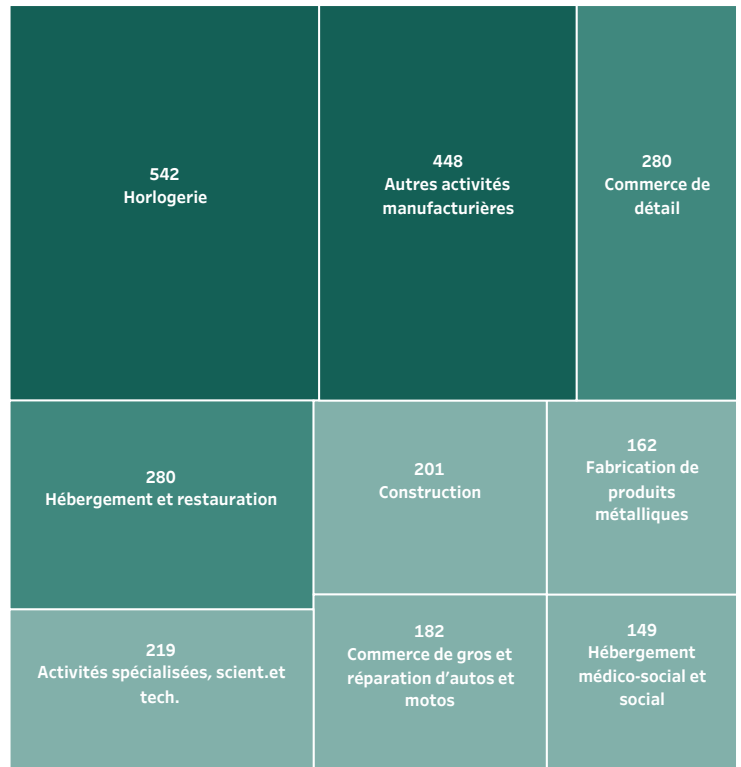
Selon la formation



Selon l'âge



Activités économiques¹² avec les plus grands effectifs de chômeurs-euses



Le regroupement selon les activités économiques (NOGA) vient remplacer l'ancienne version basée sur la dernière profession exercée

La version interactive est disponible sous www.ne.ch/StatChomage

Publication conjointe du service de l'emploi et du service de statistique

Informations complémentaires :

Service de l'emploi

Mme Valérie Gianoli, 032 889 68 12

Service de statistique

M. Gérard Geiser, 032 889 68 22

LEGENDES :

- 1) Nombre de chômeurs-euses inscrit-e-s le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives sur la période 2021 à 2023
- 2) Moins de 25 ans
- 3) De 50 ans à 64 ans
- 4) Personnes inscrites aux ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage
- 5) Personne inscrite à l'ORP et au chômage depuis plus de 12 mois
- 6) Demandeurs-euses d'emploi, chômeurs-euses et non-chômeurs-euses, inscrit-e-s aux ORP et qui cherchent un emploi
- 7) Région composée des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud
- 8) Nombre de postes à repourvoir sur le marché du travail annoncés à l'ORP pendant le mois
- 9) Nombre de personnes ayant annulé leur dossier auprès de l'ORP au motif d'une reprise d'un emploi
- 10) Personnes inscrites auprès de l'ORP ayant épuisé leurs indemnités ou étant arrivées à la fin de leur délai-cadre. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 11) Pourcentage de personnes inscrites auprès de l'ORP et touchant des indemnités par rapport à l'ensemble de l'effectif des personnes inscrites. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 12) Branche économique de l'entreprise dans laquelle le-la chômeur-euse a travaillé avant son inscription à l'ORP.

SOURCES : PLASTA - SECO, service de l'emploi